

බՈԱ՞ աՅԴՅ ԱՇՐՎՀՎԱՇՎԸՆՑ ԵՈԼՋԻՇ

Commission de la qualité de l'environnement Kativik

Kativik Environmental Quality Commission



ՏՎՅԱԼ ՎԵՐԱԿՐՈՆ

**Rapport annuel
Annual Report**

1987-1988

SAQ - SOCIÉTÉ AÉROPORTUAIRE QUÉBEC INC.
Commission de la qualité de l'environnement Québec
Québec Environmental Quality Commission

20, rue Sainte-Catherine Est, bureau 1000, (514) 864-2051

Conseil d'administration
Directeur général et administrateur en chef

John M. Gagnon

Délégué à la sécurité et à la santé au travail

ӮӰӮ· ӮӰӮ· ӮӰӮ· ӮӰӮ· ӮӰӮ·

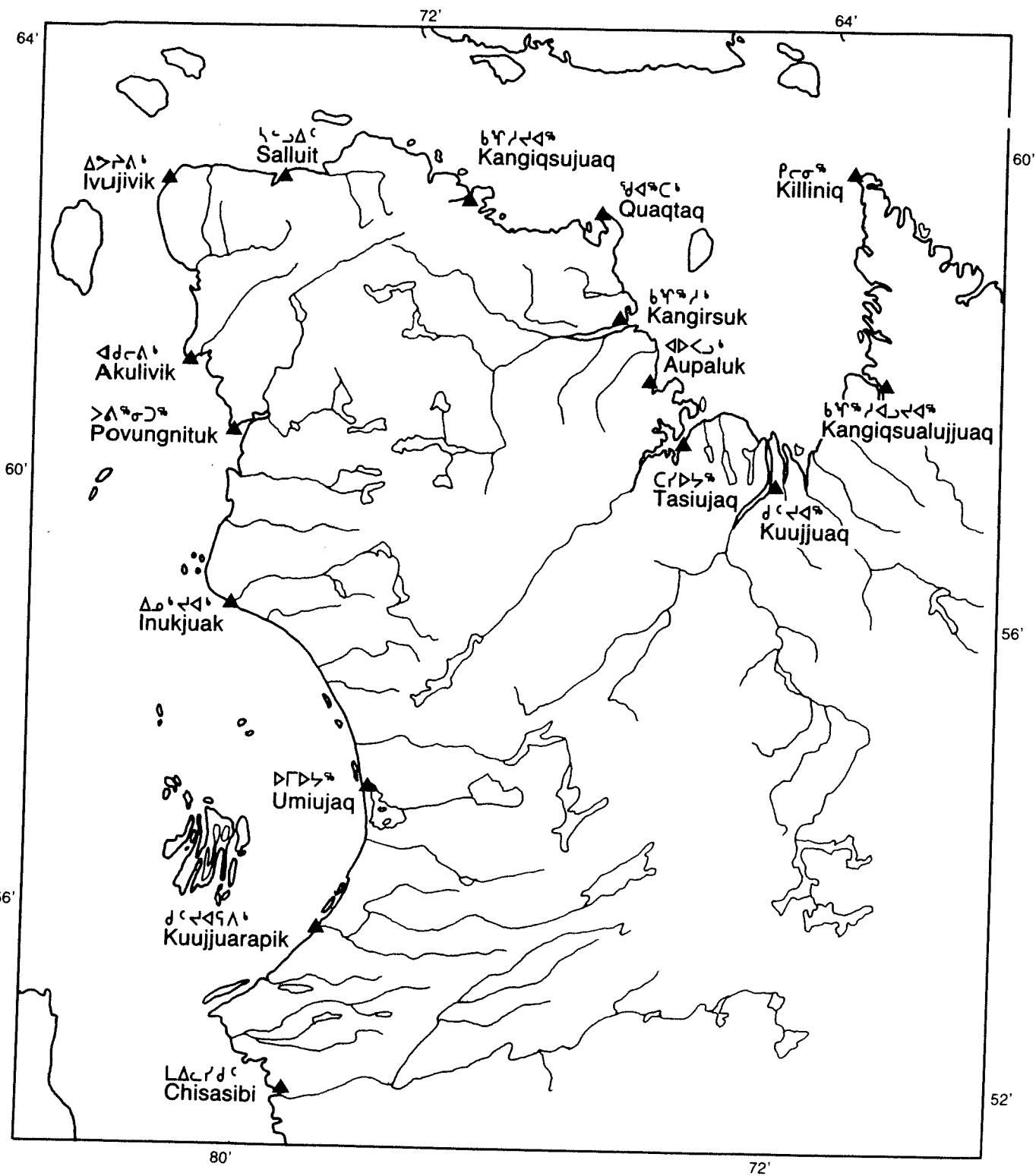
Commission de la qualité de l'environnement Kativik

Kativik Environmental Quality Commission

ӮӰӮ· ӮӰӮ· ӮӰӮ· ӮӰӮ· ӮӰӮ·

Rapport annuel
Annual Report

1987-1988



ᓇᓱᐊᕕᒃ
Les communautés inuit de Nunavik
The Inuit communities of Nunavik

△-ج-¶
TABLE DES MATIÈRES
TABLE OF CONTENTS

CP-ل-د-ن-م-د-ك

د-ن-د-ر-م-ك

Mot du Président	6
Chairman's Report	

ل-ب-ن-م-ك

La Commission	10
The Commission	

أ-س-د-ي-س-ن-ل-ل-م-ك

ل-ب-ن-م-ك

Activités de la Commission en 1987-1988	14
Activities of the Commission for the year 1987-1988	

ر-ا-د-ل-ه-ن-م-ك

État des revenus et dépenses	27
Statement of Revenue and Expenditure	

MOT DU PRÉSIDENT

Depuis sa création en janvier 1980, la Commission de la qualité de l'environnement Kativik s'est défini comme l'instrument privilégié pour s'assurer que les personnes ou les communautés directement affectées par le développement des ressources au Nouveau-Québec jouent un rôle significatif dans l'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social engendrées par ces projets.

Bien que le mandat officiel de la Commission consiste à étudier les répercussions sur l'environnement et le milieu social, son rôle auprès des Inuit a été davantage de leur donner un forum indépendant sur les questions touchant à la planification environnementale et permettant d'y intégrer les objectifs et les préoccupations de la population du territoire en matière d'environnement et de développement socio-économique et culturel. L'efficacité de la Commission est le reflet de son fonctionnement et de son mode de communication ouvert et informel avec les autres organismes nordiques, les promoteurs et les communautés inuit. Le budget de la Commission provient exclusivement du gouvernement du Québec; son secrétariat est situé dans les bureaux de l'Administration régionale Kativik à Kuujjuaq. L'éloignement géographique du ministère de l'Environnement à Québec, la proximité des administrations régionales et locales et un mandat essentiellement autonome assurent son objectivité. Ses pouvoirs décisionnels la diffèrent également de plusieurs autres comités, commissions ou conseils où les parties autochtones ne jouent le plus souvent qu'un rôle consultatif.

Au cours de cette année, les membres de la Commission se sont penchés sur des dossiers variés: le programme de construction des aéroports nordiques à Quaqtaq, à Kangiqsujuaq et à Kangiqsualujuaq; le projet de construction d'installations portuaires pour la desserte maritime; l'amélioration des infrastructures municipales à Kangiqsualujuaq et à Kuujjuarapik. La Commission a également examiné et rejeté une demande relative à certains aménagements au village d'Umiujaq. La Commission déplore que les promoteurs n'aient pas entièrement respecté cette décision, ainsi qu'une précédente rendue en 1985-1986 lors de la construction du village.

À la demande du ministère de l'Environnement, les membres de la Commission ont révisé les principales conclusions contenues dans un document préparé en 1985 et soumis au Ministère dans le cadre de l'étude d'impact du projet de développement

CHAIRMAN'S REPORT

Since the Kativik Environmental Quality Commission was first established in January 1980, its role has been to ensure that persons or communities directly affected by resource development in Northern Quebec play a significant role in reviewing the environmental and social impact of projects.

Even though the Commission's official mandate consists of studying the environmental and social impact of development projects, its role with the Inuit has been more to provide them with an independent forum for issues concerning environmental planning. This forum integrates the objectives and concerns of the region's population in matters related to the environment and to socio-economic and cultural development. The Commission's effectiveness is reflected in its operation and in its open and informal communication with other northern organizations, proponents and Inuit communities.

The Commission is financially supported by the Government of Quebec, and its secretariat is located in the offices of the Kativik Regional Government in Kuujjuaq. Its objectivity is ensured by its geographic isolation from the ministère de l'Environnement in Quebec, the proximity of local and regional governments, and an autonomous mandate. Its decision-making powers also differentiate it from other committees, commissions or councils where the aboriginal parties often only play a consulting role.

During the year, Commission members studied numerous projects: the construction of airports in Quaqtaq, Kangiqsujuaq and Kangiqsualujuaq; the construction of docking facilities for the sealift; and the improvement of municipal infrastructures in Kangiqsualujuaq and Kuujjuarapik. The Commission also studied and rejected a request for certain developments in Umiujaq. The Commission finds it regrettable that the proponents have not respected this decision as well as a previous one in 1985-1986 when the village was first constructed.

Upon the Ministère de l'Environnement's request, Commission members also reviewed the main conclusions of a document prepared in 1985 and submitted to the Ministère de l'Environnement within the scope of the impact study for the Great Whale hydro-electric development project. This major project will no doubt be submitted for authorization shortly.



AC 568
M. Peter Jacobs

ΛC 26^η
ΔΕΛΦΩΝ

hydro-électrique Grande-Baleine. À la lumière du programme de développement d'Hydro-Québec, ce projet majeur, absent depuis déjà quelques années, fera vraisemblablement l'objet d'une demande d'autorisation d'ici peu.

La Commission demeure le protagoniste du processus de planification environnementale au Nouveau-Québec. Toutefois, l'absence d'un plan d'aménagement du territoire pose certaines contraintes pour la Commission au moment de l'examen de développements affectant l'utilisation du territoire et des ressources naturelles par les communautés inuit; la Commission mettra l'accent sur cet aspect au cours de l'année prochaine, et continuera également d'insister sur l'importance d'assurer la surveillance des développements autorisés.

Le président,

Peter Jacobs

The Commission continues to support the environmental planning process in Northern Québec. However, since no regional development plan exists, the Commission faces certain constraints when it studies developments affecting the Inuit's use of land and natural resources. During the next year, the Commission will emphasize this aspect, and will continue to stress the importance of ensuring that authorized developments are monitored.

Peter Jacobs
Chairman

ԵՐԵՎԱՆ

Δεκέμβριος

AC Ab¹¹

Δ'Ε-Σ-ΔΩΡΑΤΑΛΗ. Δ'Ε-Σ-ΔΑΙΛΗΓ
École d'architecture du paysage
Université de Montréal

ԵՐԵՎԱՆ ԳՐԱԴԱՐԱՆ

Philippe Di Pizzo Geographer - Environmentalist

יְמִינָה וְמִזְבֵּחַ כִּי כָאֵם כִּי מִזְבֵּחַ

८४° देहां
८५° तेज़ी

Bernard Arcand
אוניברסיטת לאוֹל, אוניברסיטת לaval

וְיַעֲשֵׂה יְהוָה כַּאֲמִתָּה

◀ ▶ ⌂

יְהוָה אֱלֹהִים כִּי־כֵן יְהוָה צְבָאֹת

Daniel Berrouard

אֶלְעָזָר בֶּן־בָּנָה

יְהוָה יְהוָה יְהוָה יְהוָה יְהוָה יְהוָה יְהוָה יְהוָה

בְּלָגָר אֶת־עַמּוֹן וְעַמּוֹן בְּלָגָר

Bertrand Bouchard

Engineer

Ministère de l'Environnement du Québec

LA COMMISSION

La Commission de la qualité de l'environnement est un organisme créé en vertu du chapitre 23 - l'environnement et le développement futur au nord du 55e parallèle de la Convention de la Baie James et du Nord québécois et de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2).

La Commission est composée de huit membres, qui représentent en nombre égal le Gouvernement du Québec et de l'Administration régionale Kativik. Le Gouvernement propose un président, dont la nomination s'effectue avec l'approbation de l'Administration régionale Kativik. À la fin du mois de mars 1988, la Commission se composait comme suit:

Le Président

Peter Jacobs

Professeur, École d'architecture du paysage
Université de Montréal

Le Secrétaire général

Philippe Di Pizzo
géographe-environnementaliste

Les membres représentant l'Administration régionale Kativik

David Annanack
Entrepreneur

Bernard Arcand
Anthropologue, Université Laval

David Okpik
Chasseur-pêcheur

Paul Okituk
Spécialiste de la faune

Les membres représentant le gouvernement du Québec

Daniel Berrouard
Biologiste
Ministère de l'Environnement du Québec

Bertrand Bouchard
Ingénieur
Ministère de l'Environnement du Québec

THE COMMISSION

The Commission is an organization created by virtue of Section 23 - Environment and Future Development North of the 55th Parallel of the James Bay and Northern Québec Agreement and by virtue of the *Environment Quality Act* (R.S.Q., c. Q-2).

The Commission consists of eight members which represent the Government of Québec and the KRG in equal numbers. The Government of Québec is responsible for nominating the Chairman and the KRG must approve the appointment. At the end of March 1988, the Commission's members were:

Chairman

Peter Jacobs

Professor, École d'architecture du paysage,
Université de Montréal

Executive Secretary

Philippe Di Pizzo
Geographer-Environmentalist

Members representing the Kativik Regional Government

David Annanack
Entrepreneur

Bernard Arcand
Anthropologist,
Université Laval

David Okpik
Hunter/Fisherman

Paul Okituk
Wildlife Specialist

Members representing the Government of Québec

Daniel Berrouard
Biologist,
Ministère de l'Environnement du Québec

Bertrand Bouchard
Engineer,
Ministère de l'Environnement du Québec



ΛΕΞΙΚΟΝ ΟΛΑΖΩΝ
M. Philippe Di Pizzo

Gilles Harvey
גִּילֵסֶ הַרְבֵּי

George Simard
Engineer
Ministère de l'Environnement du Québec

የፌዴራል ተስፋይ የፌዴራል አገልግሎት ማረጋገጫ የፌዴራል አገልግሎት
1987-ጥር 1988-ጥር ተስፋይ የፌዴራል አገልግሎት ማረጋገጫ የፌዴራል አገልግሎት
የፌዴራል ተስፋይ የፌዴራል አገልግሎት ማረጋገጫ

ԵՐԵՎԱՆ ԿԱՆԱԿԱՐԱՆ ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ ՀԱՆՐԱՊԵՏՈՒԹՅՈՒՆ 1987-1988-Ր.:

676-4C 53-4: R.C., LA 28 4-L 29 1987

ԵՐԿՐՈՎԸ 54-Ն: Լ.ՇԱԳԻ, ՏԵԱ 13 1987

974-04C 55-4: d<A: APPENDIX 5 B4 2 6 1987

674-84C 56-4: 1208 024A-11 1987

674-745 57-4: B-2447 L 2 30 41 - 31 1989

Gilles Harvey
Biologiste
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

George Simard
Ingénieur
Ministère de l'Environnement du Québec

Le siège principal de la Commission se situe à Kuujjuaq où sont tenus les registres, procès-verbaux et décisions de la Commission. Ces documents peuvent être consultés par le public. Le Secrétaire général partage son temps également entre l'administration de la Commission de la qualité de l'environnement et du Comité consultatif de l'environnement Kativik. La secrétariat général de la Commission et la participation des membres inuit à ses activités sont entièrement subventionnés par le ministère de l'Environnement du Québec. L'État des revenus et des dépenses pour l'année financière de 1987-1988 se trouve en dernière page de ce rapport.

Gilles Harvey
Biologist,
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

George Simard
Engineer,
Ministère de l'Environnement du Québec

The Commission's head office is located in Kuujjuaq where it maintains a public register of its decisions as well as all data connected to its work. The Executive Secretary shares his time between the Commission and the Kativik Environmental Advisory Committee. The position of Executive Secretary and the participation of Inuit members in the Commission's activities are supported by the Ministère de l'Environnement du Québec. Revenues and expenditures for 1987-1988 are detailed at the end of this report.

La Commission a tenu cinq assemblées en 1987-1988:

53^e assemblée: Quaqtaq, les 28 et 29 mai 1987

54^e assemblée: Montréal, le 13 juillet 1987

55^e assemblée: Québec, les 5 et 6 août 1987

56^e assemblée: Montréal, le 11 décembre 1988

57^e assemblée: Kuujjuaq, les 30 et 31 mars 1988.

The Commission held five sittings during 1987-1988:

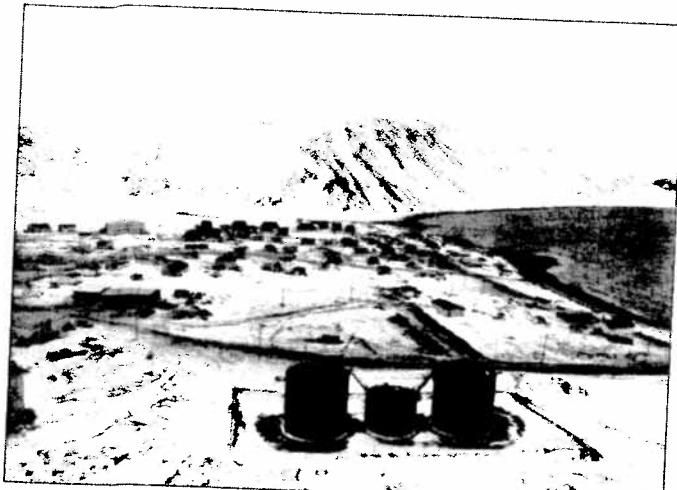
53rd Sitting: Quaqtaq, May 28 and 29, 1987

54th Sitting: Montreal, July 13, 1987

55th Sitting: Québec, August 5 and 6, 1987

56th Sitting: Montreal, December 11, 1987

57th Sitting: Kuujjuaq, March 30 and 31, 1988.



କାନ୍ଗିଷୁଜୁଅ

ԵՌԵՎՀԱՅԻ ՀԱՐՄԱՆԻՑ ԴՐԱԳՈՒՆԾՈՎ ՀԿԿ
1987-Ի 1988 ՈՐԵՐԴ

Δεσμός της Δημοκρατίας στην Ελλάδα είναι η απόφαση της Βουλής να διατηρηθεί η πολιτική της στην περιοχή της Κύπρου.

ԳԼԸԾԸ ԸՆԸ ԳՐԸ ՏԵՇ ԱՌԱԾ, ՏՀԱ
ԵԼԸՑ ԱՌՈՌԱԿՑ ԵՌԱԾ
ՔՐՉԸ ՎՐԸ ԱՎԸ ՀԱՌ ԱՌՈՒ
ՄՎԸ ՎՐԸ ԱՎԸ ՀԱՌ ԱՎԸ ՀԱՌ
ԱՎԸ ՎՐԸ ԱՎԸ ՀԱՌ ԱՎԸ ՀԱՌ

۸۷۳

ԵՐԵՎԱՆ ԸԼ ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ ՔՈՆԴ
ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ ՑԵՍ ԳՐԱՆՑՈՒՅԼՈՒ
ՎԵՐԱԿՐՈՅԱԿ ԱՐԵՎԱՆԾ. ԸՆԴԱԿԾՈՎԵՐԱՌՈՒ
ՔՐԱԾ ՑԱՐԱԿԱՐՈՎԱՆՈՒՅՆԱ
ՀՀԱՎԵԾԾՈՎԱԿ, ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ ՑԵՍ ԳՐԱՆՑՈՒ
ԵՐԵՎԱՆ ԾՊԸՆՈՐՐԱՑՄԱՆ ԾՊԸՆՈՐԸ ՎԵՐԱՎՈՐ
ԾՊԸՆՈՐԸ ՎԵՐԱՎՈՐԸ ՎԵՐԱՎՈՐԸ ՎԵՐԱՎՈՐԸ

ACTIVITÉS DE LA COMMISSION EN 1987-1988

La Commission s'est penché cette année sur des propositions de développement importantes et significatives pour le Nouveau-Québec qui ont été attentivement examinées durant les cinq assemblées tenues en 1987 et 1988.

Le programme des aéroports nordiques

Le ministère des Transports du Québec est le maître d'oeuvre d'un vaste plan d'amélioration des infrastructures aéroportuaires dans onze communautés inuit de Nunavik. En 1983, le ministère des Transports présentait au ministère de l'Environnement du Québec le détail des travaux et des installations projetés afin d'obtenir des directives quant à la nature et la portée de l'étude d'impact sur l'environnement et le milieu social. Après avoir consulté la Commission de la qualité de l'environnement Kativik, le ministère de l'Environnement communiquait sa décision au ministère des Transports sur le devis de référence environnemental des études d'impact des futurs aéroports nordiques.

Au cours de l'année, la Commission recevait du ministère de l'Environnement le mandat d'examiner les études d'impact sur l'environnement et le milieu social des projets de construction d'aéroport nordique à Quaqtaq, à Kangiqsujuaq et à Kangiqsualujuaq.

Quaqtaq

Ce projet avait déjà fait l'objet d'un examen préliminaire par la Commission vers la fin du précédent exercice financier; cependant, son examen n'avait pas été achevé car d'importants éléments manquaient à la Commission pour arrêter une décision éclairée. Afin de mieux saisir toute l'étendue des impacts environnementaux et sociaux susceptibles d'être engendrés par la construction de l'aéroport au site proposé par le ministère des Transports, et de bien connaître les préoccupations de la communauté face à ce projet, la Commission rencontrait le Conseil municipal et la Corporation foncière de la communauté de Quaqtaq à la fin du mois de mai 1987.

À la lumière de cette consultation publique et après un examen détaillé des renseignements fournis par

THE COMMISSION'S ACTIVITIES FOR 1987-1988

The Commission examined several projects of interest and importance to Northern Québec that were studied attentively during the Commission's five sittings.

Northern Airports Program

Through the Northern Airports Program, the ministère des Transports du Québec is responsible for improving the airport facilities of 11 Inuit communities in the Nunavik region. In 1983, the Ministère des Transports presented the Ministère de l'Environnement with details of the project in order to obtain guidelines for the environmental and social impact study that would be required under the law. After consulting the Commission, the Ministère de l'Environnement relayed its decision concerning the specifications for future impact studies on northern airports to the Ministère des Transports.

During the current year, the Ministère de l'Environnement asked the Commission to review the environmental and social impact studies of the project proposals to construct airports in Quaqtaq, Kangiqsujuaq and Kangiqsualujuaq.

Quaqtaq

The Commission had already reviewed this project at the end of the last fiscal year, however, since certain information was missing, the Commission did not make a final decision. In order to understand the potential environmental and social impacts of constructing the airport on the site proposed by the Ministère des Transports, and in order to understand the community's particular concerns, the Commission met with Quaqtaq's Municipal Council and Landholding Corporation at the end of May 1987.

After this meeting and after reviewing information submitted by the proponent, the Commission recommended that the Ministère de l'Environnement authorize the construction of the Quaqtaq airport with the understanding that the proponent's use and location of municipal infrastructures and services, and the project's integration with the current solid waste disposal site, be fully integrated with the municipal planning strategy.

፭፻፲፮

፲፻፲፭

le promoteur, la Commission recommandait au ministère de l'Environnement du Québec d'autoriser la construction de l'aéroport de Quaqtaq. Cependant, certaines conditions furent émises, notamment en ce qui à trait à l'emplacement et à l'utilisation des infrastructures et des services municipaux par le promoteur, et à l'intégration du projet avec le site d'élimination des déchets solides actuel.

La construction de la piste d'atterrisage et de l'aéroport de Quaqtaq a été achevée à la fin de l'été 1988.

Kangiqsujuaq

L'examen de ce projet a eu lieu lors de la 54e assemblée de la Commission. Après avoir révisé l'étude d'impact sur l'environnement et le milieu social, la Commission a approuvé la construction de l'aéroport. Le promoteur devra cependant respecter les conditions établies concernant l'emplacement et l'utilisation des infrastructures et des services municipaux par le promoteur, et le tracé de la route d'accès qui facilitera en même temps l'accès au site d'élimination des déchets solides et à la prise d'eau potable. La construction de l'aéroport est en cours et devrait s'achever à la fin de l'été 1989.

Kangiqsualujjuaq

La construction de la piste d'atterrissement et de l'aéroport de Kangiqsualujjuaq a été autorisée par la Commission après examen de l'étude d'impact sur l'environnement et le milieu social soumise par le promoteur du projet. Certaines informations contenues dans l'étude d'impact laissaient planer un certain doute quant à l'acceptabilité du projet par la communauté; la Commission a donc dû effectuer certaines démarches auprès de la mairesse, de certains conseillers de la communauté, et du coordinateur du dossier au ministère des Transports.

L'autorisation est soumise à certaines conditions, notamment en ce qui concerne l'accès à une vallée représentant un intérêt particulier pour la communauté, et l'intégration du projet aux composantes sanitaires (site d'élimination des déchets solides, étangs d'épuration des eaux usées) du plan directeur de la municipalité.

La construction de l'aéroport devrait débuter à l'automne 1988 et se terminer à la fin de l'année 1989.

Quaqtaq's airport is scheduled to be completed at the end of the summer of 1988.

Kangiqsujuaq

The Commission studied this project at its 54th sitting, and after reviewing the environmental and social impact study, approved the airport's construction. The proponent is required to meet certain conditions similar to those outlined for the community of Quaqtaq concerning the location and use of municipal infrastructures and services, and the plan for an access road to the solid waste disposal site and the water intake point.

Construction of the airport has begun and is scheduled to be completed at the end of the summer of 1989.

Kangiqsualujjuaq

After reviewing the environmental and social impact study submitted by the proponent, the Commission authorized construction of Kangiqsualujjuaq's airport. Insofar as certain information in the impact study raised doubts as to the community's acceptance of the project, so the Commission met with the Mayoress, certain councillors and the Ministère des Transports' project coordinator.

As a result of this meeting, the Commission authorised the project on the condition that community access to a valley near the village is not impeded, and the project is integrated with the sanitary components (solid waste disposal site, oxidation ponds) of the municipality's master plan.

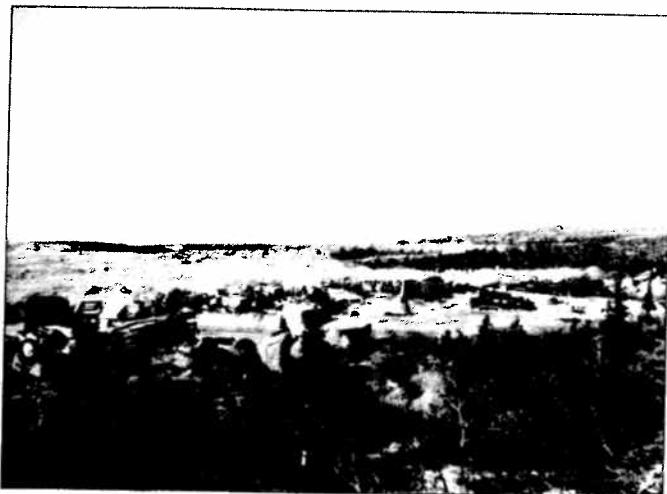
Construction of the airport is scheduled to begin in the fall of 1988 and be completed at the end of 1989.

Docking Facilities for the Nunavik Sealift

Within the scope of the Canada-Québec Subsidiary Agreement on Transportation Development (1985-1990) and in conjunction with the Northern Airports Program, the Ministère des Transports decided to construct docking facilities to accommodate the sealift in the villages of Quaqtaq, Kangiqsujuaq and Salluit. Similar facilities have already been constructed in Inukjuak and Kangirsuk, but without the Ministère de l'Environnement's authorization.

1988-Δ^א 1989-Δ^ב 1989-Δ^ג 1989-Δ^ד

▷ΓΔ'Δ'ΔΔ“ ▷ΓΔ'ΔΔ“ ▷ΓΔ'ΔΔ“ ▷ΓΔ'ΔΔ“



კუჯუარაპიკის მდგრადი გადახდის ცენტრი
Le dépotoir de Kuujjuaraapik
Kuujjuaraapik's Solid Waste Disposal Site

Infrastructures portuaires pour la desserte maritime du Nunavik

Dans le cadre de l'*Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement des transports 1985-1990* et en conjonction avec le Programme des aéroports nordiques, le ministère des Transports du Québec a décidé d'entreprendre la construction d'installations portuaires pour la desserte maritime dans les collectivités de Quaqtaq, de Kangiqsujuaq et de Salluit. De telles installations avaient déjà été érigées à Inukjuak et à Kangirsuk sans toutefois faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement du Québec.

Cette fois le ministère des Transports a présenté le dossier au ministère de l'Environnement en vue d'obtenir son autorisation. Après examen par la Commission de la qualité de l'environnement Kativik, le projet a été soumis au processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social. Des directives précises ont été transmises au promoteur pour effectuer l'étude d'impact sur l'environnement et le milieu social .

Malgré ces démarches, le ministère des Transports annonçait la suspension du projet à la demande expresse de l'Administration régionale Kativik et après l'intervention du Comité consultatif de l'environnement Kativik. Le Ministère indiquait qu'un groupe de travail composé de représentants des ministères des Transports fédéral et provincial, de l'Administration régionale Kativik et des villages nordiques aurait la tâche de définir de nouveaux paramètres pour l'élaboration d'un programme de construction d'infrastructures portuaires qui tiendrait compte de tous les éléments particuliers du territoire et de ses habitants.

Site d'élimination des déchets solides de Poste-de-la-Baleine

Afin de résoudre le problème du péril aviaire posé par la proximité du site d'élimination des déchets solides et de la piste d'atterrissement de Poste-de-la-Baleine, l'ARK a soumis au ministère de l'Environnement un projet pour l'installation d'un incinérateur de conception relativement simple, soit de type fosse ouverte à chambre de combustion unique, qui sera utilisé par la communauté de Kuujjuarapik et, éventuellement, par la communauté crie voisine de Whapmagoostoo.

Le Règlement sur la qualité de l'atmosphère (Q-2, r.20) interdit l'utilisation de ce type d'incinérateur.

As a result of community pressure, the Ministère des Transports presented the projects to construct the docking facilities to the Ministère de l'Environnement for authorization. The Commission decided that the projects should be submitted to the environmental and social impact assessment and review procedure, and guidelines for the study were proposed by the Commission.

However, upon the Kativik Regional Government's specific request and following the Kativik Environmental Advisory Committee's involvement, the Ministère des Transports announced that the project would be suspended and that a working group was established, consisting of representatives from the Ministère des Transports, Transport Canada, the Kativik regional Government and the Northern villages. It will be responsible for defining the new parameters for developing a program to construct docking facilities that will take into account all the specific characteristics of the region and its residents.

Kuujjuaraapik's Solid Waste Disposal Site

Birds which are attracted to Kuujjuaraapik's solid waste disposal site have caused considerable problems with respect to the community's airstrip that is located near the disposal site. In order to resolve these problems, the Kativik Regional Government has submitted a project to the Ministère de l'Environnement to install a simple, open-pit incinerator with a single combustion chamber to serve Kuujjuaraapik and eventually Whapmagoostoo, the adjoining Cree community.

The *Regulation respecting Air Quality* (R.S.Q., c. Q-2, r. 20) prohibits the use of such incinerators. The Ministère de l'Environnement is currently revising the regulation, and the Commission believes it should wait for the Ministry's decision before stating its position. The Kativik Environmental Advisory Committee has presented the Ministère de l'Environnement with a proposal to modify the regulation in order to permit the use of this type of incinerator providing the emission of certain materials and toxins conforms to the regulation's standards.



• ៧៩៤២០១៨

፳፻፲፭

C<>σ ΑΓΙΓΙΣ>CΥC ΔΔΓ<σ,ΑΥσ. ΒΩΝΑ^α
 Δ<σ>DΠΩ>C>ΔΤC ΛΓΔΥC>σ<σ>ΛΥσ. ΔΛ-
 Γ.σΔσΔ> Δ<>σ ΠαΔΥΓ Blue Lake-Γ, ΔΔμ<σ
 ΔΛΔ.σΔΠ.σ Platine de la Fosse-δμ<σ ΛαρΔ>C>
 Δ<σ>Δ ΠαΔC CΥC Schefferville, Ca
 ΛΓΔΥC>σ<σ> Δ<σ>DΠ<σ>ΔΤCΛΥ σ.Δ<σ>

Soulignons que le ministère de l'Environnement effectue actuellement une révision de ce règlement. La Commission juge donc opportun d'attendre la décision du Ministère avant de se prononcer sur la proposition du promoteur. Le Comité consultatif de l'environnement Kativik a d'ailleurs présenté au ministère de l'Environnement une proposition de modification du règlement qui permettrait l'utilisation d'incinérateurs de ce genre, en autant que les émissions de matières particulières et toxiques dans l'atmosphère correspondent aux normes édictées par règlement.

Par ailleurs, la Commission estime qu'une solution à long terme doit être apportée au problème de l'élimination des déchets solides à Poste-de-la-Baleine (Kuujjuarapik et Whapmagoostoo). Cette solution comprendrait en outre une solution définitive au problème de l'élimination des eaux usées. Le projet tel qu'il a été présenté a été retiré par l'Administration régionale, et la Commission rendra sa décision au moment de la présentation d'une nouvelle proposition.

Entreposage de produits pétroliers

Deux projets de construction d'infrastructures pour l'entreposage de produits pétroliers à Tasiujaq et à Aupaluk ont été soumis pour examen à la Commission par le ministère de l'Environnement. Après examen des renseignements préliminaires fournis par le promoteur, la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec, la Commission décidait de ne pas assujettir ces deux projets au processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social.

Exploration minière

L'an dernier, la Commission soustrayait de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social la première phase d'un programme d'exploration minière dans la région de Blue Lake (Lac Retty), au nord de Schefferville, entrepris par le Groupe Platine de la Fosse. Cette année, la Commission s'est penchée sur une demande d'autorisation pour la deuxième phase du programme, qui devrait débuter au cours de l'été 1988.

Certains éléments essentiels à l'examen du projet manquaient de précision: la capacité d'accueil du campement pour la campagne de 1988 manquait de précision, et le certificat d'autorisation pour la campagne de 1987 n'avait pas encore été émis par le

The Commission is of the opinion that a long-term solution must be found for solid waste disposal in Kuujjuaraapik and Whapmagoostoo, and that this solution should also deal with wastewater disposal problem as well. Insofar as these issues require further study, the proposal by the Kativik Regional Government was withdrawn and the decision by the Commission will be made when the revised proposal is resubmitted.

Fuel Storage

The Ministère de l'Environnement submitted two projects for constructing fuel reservoirs in Tasiujaq and Aupaluk to the Commission for review. After studying the preliminary information provided by the proponent (the Federation of Northern Québec Co-operatives), the Commission decided to exempt these projects from the environmental and social impact assessment and review procedure .

Mining Exploration

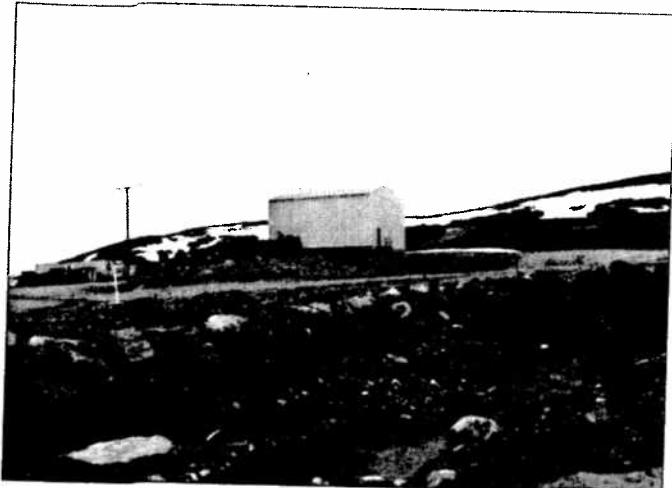
Last year, the Commission exempted the first phase of the Blue Lake mining exploration project, that the Groupe Platine de la Fosse is undertaking north of Schefferville, from the environmental and social impact assessment and review procedure.

This year, the Commission studied the request to authorize the project's second phase which was scheduled to begin during the summer of 1988. The camp's accommodation capacity for 1988 was not clearly specified, and the Ministère de l'Environnement has not yet issued the certificate of authorization for 1987 because of problems related to the disposal of wastewater and mining wastes.

The second phase will continue to be reviewed during 1988-1989 as the proponent submits additional information.

Kangiqsualujuaq's Water Intake Point

On behalf of Kangiqsualujuaq, the Kativik Regional Government is proposing a project to construct a drinking water distribution station in the village. The goal of the project is to provide the community with good quality drinking water throughout the entire year. Thus, the Kativik Regional Government is proposing to construct a water intake point at a lake site one kilometer from the community, and to connect this drinking water intake point to a pumping, storing, treatment and distribution station.



Station de distribution de l'eau potable à Kangiqsualujuaq Kangiqsualujuaq's Drinking Water Distribution Station

፭፻፲፪ ዓ.ም. በ፭፻፲፪ ዓ.ም. ማረጋገጫ
፭፻፲፪ ዓ.ም. እና የ፭፻፲፪ ዓ.ም. ማረጋገጫ
፭፻፲፪ ዓ.ም. እና የ፭፻፲፪ ዓ.ም. ማረጋገጫ

ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ ՀԱՆՐԱՊԵՏՈՒԹՅԱՆ ՎԵՐԱԿՐՈՆԱԿԱՆ ԽՈՎՃԱԿԱՆ ՀԱՆՐԱՊԵՏՈՒԹՅԱՆ
ԳՐԱԴԱՐԱՆ 1988-Ր 1989-Լ ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ ՀԱՆՐԱՊԵՏՈՒԹՅԱՆ ՎԵՐԱԿՐՈՆԱԿԱՆ ԽՈՎՃԱԿԱՆ ՀԱՆՐԱՊԵՏՈՒԹՅԱՆ
ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ ՀԱՆՐԱՊԵՏՈՒԹՅԱՆ ՎԵՐԱԿՐՈՆԱԿԱՆ ԽՈՎՃԱԿԱՆ ՀԱՆՐԱՊԵՏՈՒԹՅԱՆ

בְּרֵבָדֶה יַעֲשֵׂה כִּי־לֹא־בְּרֵבָדֶה

۴۷

ministère de l'Environnement en raison de problèmes reliés à l'élimination des eaux usées et des stériles. L'examen des renseignements supplémentaires qui seront fournis par le promoteur aura lieu au cours de l'année financière 1988-1989.

Prise d'eau potable à Kangiqsualujjuaq

Le projet de construction d'une station de distribution d'eau potable à Kangiqsualujjuaq, dont l'Administration régionale Kativik est le promoteur au nom de la municipalité, vise à fournir à la population de la communauté une eau de bonne qualité bactériologique et esthétique tout au long de l'année. Afin d'atteindre ce but, l'Administration Régionale Kativik propose de construire une prise d'eau dans un lac situé à un kilomètre de la communauté et de relier la prise d'eau à une station de pompage, d'emmagasinage, de traitement et de distribution de l'eau potable. Après examen des renseignements fournis par le promoteur, la Commission décidait de ne pas assujettir la construction du projet au processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social, sous réserve cependant que la conception du poste de distribution d'eau permette le drainage de l'excès d'eau vers la baie en cas d'urgence afin de prévenir les interruptions de service causées par le bris des pompes de recirculation.

Le village d'Umiujaq

Le village d'Umiujaq a été inauguré en décembre 1986 et érigé en corporation municipale de village nordique en 1987. La Commission avait déjà examiné le projet de construction du village en 1985 et 1986, et avait émis plusieurs réserves quant à la localisation de certaines composantes du plan directeur, notamment le parc à carburant, la station de distribution de l'eau potable et le poste d'assainissement des eaux usées. Cette année, la Commission examinait une demande de la municipalité pour effectuer des travaux au bâtiment abritant la coopérative locale et pour permettre la poursuite des activités du restaurant pendant les travaux. Cette demande reposait sur le fait que l'emplacement du disque biologique rotatif pour l'assainissement des eaux usées serait changé. Cependant, aucune étude ou proposition supportant cette modification au plan directeur n'avait été soumise concrètement.

La Commission décidait de ne pas autoriser ce projet municipal, et a demandé à l'Administration régionale Kativik et au ministère de l'Environnement de se

After studying the information supplied by the proponent, the Commission decided to exempt the project from the environmental and social assessment and review procedure providing the water distribution station is designed to ensure that excess water drains towards the bay in emergencies so that services are not suspended because of damaged recycling pumps.

Umiujaq

The village of Umiujaq was inaugurated in December 1986 and obtained municipal status in 1987. The Commission had already reviewed the project to construct the village in 1985 and 1986, and had several reservations concerning the master plans, including but not limited to the location of the fuel tank farm, the drinking water distribution station, and the wastewater treatment station.

The Commission was asked to examine a recent request from the municipality to allow a restaurant to continue operating during construction work on a local co-operative building. This request was based on the assumption that the location of the rotating biological contactor used for wastewater treatment would be changed. However, no study or proposal was submitted for this modification to the master plan of the village.

The Commission decided not to authorize this project and requested that the Kativik Regional Government and the Ministère de l'Environnement deal with the question of wastewater treatment within the context of the original plan proposed for the village.

Great Whale Hydro-Electric Development Project

The Commission reviewed the original Great Whale hydro-electric development project a number of years ago. Hydro-Québec, the proponent, decided to postpone the project and has yet to announce when it will file for official project authorization.

Upon the Ministère de l'Environnement's request, the Commission reviewed a document written by the Ministry in 1985 from texts summarizing the position of the Commission and the Review Committee on this hydro-electric development project as submitted at that time. Since the document was filed, however, several facets of the project have changed.



►Γ►↳
Umiujaq

pencher sérieusement sur la question de l'assainissement des eaux usées en relation avec le plan directeur original du village.

Le projet hydro-électrique Grande-Baleine

La Commission avait déjà examiné le projet de développement hydro-électrique Grande-Baleine au cours des années précédentes. Hydro-Québec, promoteur du projet, a cependant décidé de reporter ce projet et ne s'est pas prononcé sur l'année où la demande d'autorisation officielle serait déposée.

À la demande du ministère de l'Environnement, la Commission a révisé un document rédigé par le ministère en 1985 à partir des textes résumant la position de la Commission et du Comité d'examen. Depuis le dépôt du document, plusieurs facettes du dossier ont évolué: le contexte social et démographique, par exemple, n'est plus le même en raison de la relocalisation d'une partie de la population inuit de Kuujjuarapik à Umiujaq. Certaines composantes de l'environnement ont aussi beaucoup varié ou sont maintenant mieux documentées: les troupeaux de caribous, la présence du mercure dans les réservoirs, l'expérience acquise au Complexe La Grande (1975), etc.

Plusieurs années se sont écoulées depuis que le document fut déposé au ministère. La Commission estime cependant que l'esprit du document est inchangé et que son ensemble demeure à-propos bien que certaines conclusions tirées à cette époque aient perdu quelque peu de leur mordant en raison du contexte qui a évolué depuis.

La Commission estime que les composantes de l'environnement et celles qui relèvent des enjeux majeurs du projet justifient l'exécution d'études additionnelles et les mises à jour qui s'imposent. Compte tenu du temps écoulé depuis la formulation du projet original et du dépôt de l'étude d'impact par le promoteur, la Commission s'attend donc à ce que les études soumises au moment de la réalisation du projet reflètent les connaissances acquises et le contexte social actuel. La Commission croit que le promoteur devra soumettre à nouveau son projet au ministère de l'Environnement pour autorisation, et s'attend à ce que les renseignements préliminaires fournis par le promoteur insistent sur la justification et les aspects techniques du projet d'une façon plus concise et claire que ce qui avait été fourni au moment de la présentation de la première étude d'impact.

The social and demographic context of the region is no longer the same since part of Kuujjuaraapik's Inuit population has relocated to Umiujaq.

Certain environmental elements have also changed or are now better documented and understood, including the extent of caribou herds, and the presence of mercury in reservoirs derived from experience with the La Grande Complex (1975).

Nevertheless, the Commission believes that the essence of the review document remains viable, and that, as a whole, the Ministère de l'Environnement's review document is still applicable even though certain conclusions have lost some impact over time.

The Commission also believes that given the extent of the project potential environmental repercussions justify carrying out additional studies and updating existing ones. Given the passage of time since the original project was formulated, the Commission expects that new and revised studies will be submitted when the project is re-submitted, and that these studies will reflect recent experience acquired in the area and the current social context.

The Commission expects the proponent to justify the project and to provide a relatively complete technical description of the project as opposed to the more open ended description furnished with the first impact study.

כָּצְלָה וְעַמְקָדֵל מִלְּפָנֶיךָ כְּתָא כְּצָבָא כְּצָבָא כְּצָבָא

◀◀◀◀◀ 1, 1987-Γ' ▶▶▶▶▶ 31, 1988

SECRÉTARIAT DE LA C.Q.E.K.

ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES

du 1^e avril 1987 au 31 mars 1988

Recettes

Ministère de l'Environnement	50 000 \$
<hr/>	
Total des recettes	50 000 \$

Dépenses

Salaires	15 354 \$
Cotisations de l'employeur	1 273 \$
Avantages sociaux	5 798 \$
Frais de déplacement	6 439 \$
Publications et affiliations	7 915 \$
Frais administratifs et logement (ARK)	12 305 \$
<hr/>	
Total des dépenses	50 084 \$

Excédent des dépenses sur les recettes 84 \$

Déficit cumulé au début de l'exercice 8 250 \$

Déficit cumulé à la fin de l'exercice 8 334 \$

K.E.Q.C. SECRETARIAT

STATEMENT OF REVENUE AND EXPENDITURE

from 1 April 1987 to 31 March 1988

Revenues

Ministère de l'Environnement	\$ 50 000
Total revenues	\$ 50 000

Expenses

Salaries	\$ 15 354
Employer's contributions	\$ 1 273
Fringe Benefits	\$ 5 798
Travel Expenses	\$ 6 439
Publications and Membership	\$ 7 915
Housing and Administrative charges (KRG)	\$ 12 305
 Total expenses	 \$ 50 084

<i>Excess of Expenditures over Revenues</i>	\$ 84
---	-------

<i>Accumulated Deficit , beginning of year</i>	\$ 8 250
--	----------

<i>Accumulated Deficit, end of year</i>	\$ 8 334
---	----------